



COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 08/12/2023 et transmise par voie électronique le 08/12/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, René Santos, Alain Bouchu, France Lamothe, Vincent Dubourg, Camille Gizardin, Jean-Claude Coustet.

Absents : Didier Sansot, Maïlis Flores, Jean-François Cédet,

Procuration : Didier Sansot à France Sinde

Secrétaire de séance : Vincent Dubourg.

2023 – 58 : REVISION DES LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Le maire informe que les loyers des logements communaux sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année. Après avoir donné lecture des augmentations pour chaque loyers, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer :

Décide d'augmenter les loyers à hauteur de 2 % à compter du 01/01/2024

vote à la majorité : 09 Pour : 05 Contre : 04 Abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 14/12/2023

Le Maire,

Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le